

**Collège
des
inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux**
Réf N° 2020-64
Affaire suivie par :
Les IA-IPR d'EPS
Tél : 04 76 74 70 62
Mél : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 1^{er} septembre 2020

Les IA-IPR d'EPS

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et messieurs les professeurs
D'Education Physique et Sportive

S/C de

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée EPS 2020-2021

L'équipe des inspecteurs pédagogiques régionaux souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée, ainsi que la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie. Ils adressent leurs plus sincères félicitations aux lauréats des concours de recrutement.

Les effets de la crise sanitaire ne se seront pas seulement manifestés dans nos comportements au quotidien pour protéger les nôtres, les autres et nous-mêmes.

Ils ont aussi bouleversé la façon dont l'Ecole a dû faire face à la volonté de maintenir pour tous les élèves une activité d'apprentissage durant le confinement et après. L'enseignement à distance (EAD), jusqu'à là réservé à quelques élèves (sportifs de haut niveau et autres) s'est vu généralisé dans son usage. La période aura aussi, sans pression d'une évaluation sommative devenue impossible et proscrite, interrogé la place de l'évaluation formative et formatrice pour mieux aider les élèves.

Enfin, nous avons insisté lors de notre communication en début de confinement sur les questions posées à la discipline EPS : sa contribution à la santé dans toutes ses dimensions, sa place dans les usages sociaux du corps et enfin son rôle dans la socialisation réussie des élèves. Ces sujets restent vifs en cette rentrée 2020.

Les adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour permettre la réussite des élèves dans l'acquisition des compétences, la modification de leurs modalités, l'exigence de réduire la fracture scolaire dans un contexte de fracture numérique, la volonté de faire renouer avec l'école et les apprentissages les élèves et en particulier les plus en difficulté, la nécessité de créer les conditions d'une socialisation réussie au sein des établissements, lieux d'apprentissages tout autant que de vie, restent au cœur de nos missions.

1. PROTOCOLE SANITAIRE DE RENTREE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS et des activités des AS, des sections sportives scolaires, des enseignements de compléments et optionnels, les recommandations sont les suivantes :

- Tous les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps des élèves quel que soit le niveau de classe, sur des temps scolaires qui donnent accès aux équipements sportifs, sans concurrence entre les niveaux d'enseignement et les dispositifs.
- Le projet d'EPS, questionné au plan local, précisera les choix de priorités, de programmation et les modalités de pratiques ainsi que la temporalité des ajustements selon les besoins diagnostiqués chez les élèves.
- L'accent sera porté sur les démarches d'enseignement, modalités d'intervention, choix des contenus, niveau d'engagement physique des élèves et types d'exercice.
- Le respect des gestes barrière en permanence, partout, et par tout le monde reste obligatoire.
- Le port du masque obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans et pour les adultes.

Le protocole sanitaire ainsi que les modalités de pratiques illustrées par des fiches thématiques dont une fiche EPS sont à télécharger à partir du lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Repères pour la reprise de l'éducation physique et sportive en contexte covid :

<https://www.education.gouv.fr/media/71367/download>

Une FAQ est à télécharger: <https://www.education.gouv.fr/media/71379/download>

Le port du masque pendant l'activité physique n'est pas contraint mais les équipes enseignantes EPS devront adapter leur organisation et leur programmation aux conditions sanitaires en vigueur.

A la lecture de ces documents, nous vous proposons de retenir les principes suivants :

- Aucune activité physique sportive artistique n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs, à condition de l'adapter aux règles de distanciation (en gymnase comme en extérieur) ;
- Les pratiques en extérieur sont à privilégier ;
- En ce début d'année, les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées ; elles pourront s'inscrire dans les projets plus tard, en fonction des évolutions de la situation sanitaire.
- Les offres de certification doivent s'adapter à ces orientations, sans aucune urgence à organiser le premier CCF ; ceci n'empêche pas d'évaluer (et noter) les élèves sur leurs apprentissages.

2. CIRCULAIRE DE RENTREE ET ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Le ministre a insisté pour cette rentrée 2020, dans le contexte sanitaire actuel, sur l'objectif d'assurer la protection des personnels et des élèves.

Il a pu décliner dans le dossier de rentrée du Ministère publié sur Eduscol, autour de la nécessité d'être au plus près des élèves, les 11 objectifs suivants ([education.gouv.fr/rentree2020](https://www.education.gouv.fr/rentree2020) #rentree2020):

- 01 Poser un diagnostic précis sur les besoins des élèves pour mieux les aider
- 02 Répondre aux besoins de chacun
- 03 Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap
- 04 Renforcer les apprentissages des savoirs fondamentaux
- 05 Mieux orienter les élèves
- 06 Parachever le nouveau lycée
- 07 Préparer les élèves à leur avenir

- 08 Donner tous les atouts à la jeunesse
- 09 Donner le goût du sport à tous les élèves
- 10 Respecter autrui et s'engager pour la République
- 11 Généraliser et amplifier l'éducation au développement durable

Les orientations pédagogiques présentées par Mme la Rectrice pour l'année scolaire s'inscrivent dans cette perspective.

En ce qui concerne l'EPS, nos priorités de rentrée, seront les suivantes :

- aider les équipes à la mise en oeuvre des orientations pédagogiques de l'année scolaire 2020-2021 ;
- aider les enseignants d'EPS à finaliser les fiches certificatives des examens 2021.

Conformément à la circulaire de rentrée 2020 (NOR : MENE2018068C Circulaire du 10-7-2020, Bulletin officiel n°28), **la priorité absolue doit être de consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée.**

« L'année 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité ».

A. **Identifier les besoins des élèves** par une évaluation diagnostique des élèves sur le plan physique et psychologique au travers des APSA prévues ou par des modalités spécifiquement dédiées. Cette évaluation doit envisager différentes facettes de l'activité des élèves, en dépassant les seules ressources mobilisées dans l'APSA.

L'utilisation de batterie de tests permettant de mesurer différents aspects de la motricité et des grandes fonctions physiologiques à l'effort peut être proposée aux équipes, dès lors que leur usage ne vise pas à discriminer ou classer les élèves, mais permet de disposer d'un diagnostic objectif pouvant d'ailleurs être partagé avec les familles afin de les associer à la démarche de reprise scolaire.

B. **Répondre aux besoins des élèves** après cette période de confinement en remettant au centre un temps plus collectif et collaboratif lors de l'enseignement en présentiel.

S'appuyer sur les compétences construites pendant le confinement ainsi que la réflexion engagée sur **le travail personnel de l'élève** :

- Observer les apprentissages réels des élèves et interpréter les causes des difficultés rencontrées.
- Construire ou renforcer le sens des apprentissages scolaires pour engager et maintenir l'élève en activité d'apprentissage
- Faciliter la stabilisation des apprentissages à travers des démarches d'enseignement qui favorisent l'activité réelle d'apprentissage des élèves.
- Etayer les élèves dans le processus d'apprentissage.
- Accompagner les élèves vers l'autonomie

Cinq principes complètent cette réflexion pour une évaluation utile à l'apprentissage :

1. Définir des attendus explicites et compris par tous
2. Permettre à chacun de s'entraîner sur une temporalité suffisante pour garantir sa réussite.
3. Favoriser l'auto et/ou le co-positionnement des élèves pour faciliter une meilleure connaissance de soi.
4. Intégrer systématiquement une correction active au processus d'apprentissage.
5. Laisser le droit à l'erreur en proposant une deuxième chance après correction lorsque l'évaluation n'a pas donné satisfaction.

C. Examens et contrôle en cours de formation en contexte COVID

- L'attribution du DNB au collège est souple. L'évaluation du degré de maîtrise des différentes compétences est prévue sur l'ensemble du cycle 4 et les équipes pourront adapter les modalités sans pression évaluative excessive sur la classe de 3e.
- L'évaluation certificative au baccalauréat prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ». Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme. Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle.

Nous attirons également votre attention sur les points d'actualité suivants :

3. REFORME DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ET TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

- L'année 2020-2021 aura été celle de la mise en œuvre de la réforme du Lycée portant des modifications structurelles et pédagogiques majeures.

- Structurelles dans l'abandon des filières au profit d'un enseignement personnalisé autour du choix possible par les élèves de 3 enseignements de spécialité puis deux en terminales.

Dans une évaluation certificative répartie autour d'une évaluation en contrôle continu, communes ponctuelles et terminales ; pour l'enseignement de l'EPS, les outils de certification désormais sont conçues par les équipes pour des Fiches de certification par activités à partir de cadres nationaux définis à l'échelle des champs d'apprentissage : la contextualisation vertueuse des évaluations rencontre la liberté pédagogique des enseignants et des équipes.

Le sens du message que l'équipe des IA-IPR EPS souhaitait réaffirmer en cette rentrée porte sur cette possibilité offerte d'innover dans les formes de pratique permettant d'articuler les 3 AFL pour la voie G/T et les 6 AFLP pour la voie professionnelle.

Les FCA validées cette année pour permettre cette certification pourront être revisiter pour s'ajuster au mieux d'une part aux compétences effectives des élèves mais aussi des contextes locaux et autres évolutions des activités elles-mêmes.

La nouvelle certification de la Voie générale et technologique comme celle des CAP de la voie professionnelle entre en vigueur à la session 2021.

Pédagogiques dans une modification des programmes de l'ensemble des disciplines dont l'EPS.

La déclinaison autour des 5 champs d'apprentissage des Attendus de Fin de Lycée et de Lycée professionnel représente un changement de paradigme majeur. Les programmes ne prescrivent plus ce qu'il y aurait à apprendre par niveau de classe en bornant les contenus d'enseignement comme par le passé avec des niveaux de compétences attendues. Les nouveaux programmes invitent à exploiter un cadre générique de réflexion pour élaborer, à partir de ce que peut possiblement porter un champ d'apprentissage, des contenus disciplinaires cohérents et pertinents dans un contexte singulier.

La matrice disciplinaire connaît une si profonde mutation que l'on est en droit de penser qu'elle est en capacité d'impacter les pratiques pédagogiques.

Évaluation EPS Organisation du contrôle en (CCF) et référentiel national d'évaluation BGT

Le BO n°36 du 3 octobre 2019

NOR : MENE1925744C

Circulaire du 26-9-2019

Évaluation de l'enseignement d'EPS au certificat d'aptitude professionnelle - (CCF) et référentiel national d'évaluation

BO n°31 du 30 juillet 2020

NOR : MENE2018678C

Circulaire du 17-7-2020

4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Ce dossier académique est sous la responsabilité de Dominique Renault en relation avec le Service de la FTLV dirigé depuis cette rentrée par Jean-Christophe Larbaud.

- Formation continue des enseignants EPS.
Différents dispositifs sont prévus et intégrés au PAF. Vos inscriptions individuelles et/ou d'équipe (selon les actions proposées) doivent impérativement être réalisées selon la procédure habituelle avant **le 21 septembre 2020**, délai de rigueur.
- <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/plan-academique-de-formation-2020-2021-offre-institutionnelle-0>

En résumé :

- Mise à niveaux sécurité APPN : exclusivement réservée à tous les entrants de cette rentrée dans notre académie. Stage de 2 jours.
- Démarche de création artistique : à destination des enseignants de lycées. Stage d'1 journée.
- Apprenance, lutte contre l'échec scolaire : 3 niveaux d'entrée. Stage d'1 journée.
- Numérique et différenciation pédagogique en EPS : Stage d'1 journée.
- Recyclage sécurité des enseignants de la liste spéciale : stage d'1 journée
- Réponses aux besoins des équipes : stage de 2 jours. Sur la base d'une inscription d'équipe et d'un besoin de formation sur une thématique spécifique, 2 journées

possibles de formation accompagnées d'un formateur académique dédié.
Regroupements d'établissements voisins à valoriser autour de la thématique souhaitée.

- Savoir rouler et liaison écoles-collèges :stage de 2 jours à destination des enseignants des collèges de l'Isère et de la Savoie. Equipes d'établissements privilégiées.
- Biathlon au lycée : stage de 2 jours (il est question du stage de l'an passé qui n'a pas pu être mis en place du fait de la Covid)

Compte tenu de l'évolution sanitaire, il est probable que les modalités de regroupement et de fonctionnement durant les stages soient perturbées. Nous adapterons les formations en conséquence afin d'être en mesure de respecter le protocole sanitaire en vigueur et assurer la sécurité de chacun.

- Formation d'initiatives territoriales.

Inscriptions avant **le 28 septembre 2020** via votre chef d'établissement. <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/plan-academique-de-formation-2020-2021-les-formations-dinitiative-territoriale-fit>

Les FIT (Formations d'Initiative Territoriale) visent à répondre aux besoins d'un territoire : établissement, regroupement d'établissements, bassin, service et s'inscrivent dans une volonté d'assurer un socle commun de connaissances et de valeurs partagées selon les 4 axes de culture commune.

Elles contribuent également à favoriser l'inter-catégorialité, l'inter-degrés en s'adaptant aux réalités du terrain et aux problématiques locales dans le respect des priorités académiques et nationales. Les FIT sont des formations d'équipe. Ce sont des dispositifs porteurs peu exploités par notre discipline...

Formation promotionnelle (concours interne et externe d'enseignants et de personnels d'encadrement). Le dossier de la formation promotionnelle est suivi par Aude Férasin.

Inscriptions impératives avant le 30 septembre 2020. <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/inscription-une-preparation-concours>

- Certificat Académique à la Fonction de Formateur Académique.

Inscriptions impératives avant le 16 septembre 2020. <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/caffa-certificat-daptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique>

- Vidéotheque de formation Focus

Retrouvez sous un nouveau format l'ensemble des capsules vidéos de formation intéressant la discipline. <https://eps-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/webdocs/Focus/index.html#Sommaire>

- Opérations « Savoir rouler » pour les collèges isérois co-pilotée par le Conseil départemental et l'inspection pédagogique régionale EPS.

Dans la continuité des actions de formation continue intitulées « *Savoir rouler* » mises en place l'an passé par nos formateurs (Anis Vincent, Laurent Bednarek et Nicolas Jouffrey), un appel à projet va être lancé à titre expérimental durant l'année 2020-2021. Les collèges isérois intéressés auront à se signaler au moment de cet appel d'offres et pourront bénéficier d'une mise à disposition de VTT durant une période qui reste encore à définir. Le transport vers l'établissement scolaire, l'ensemble du matériel et l'entretien complet du parc à vélos seront financés par le Conseil départemental. Deux demi-journées préalables de découverte du « savoir rouler » (planifiées les 27 Janvier et 3 Février 2021) permettront aux enseignants d'EPS intéressés par le projet de se former sur les compétences attendues de ce savoir rouler.

5. EXAMENS

Ce dossier académique est sous la responsabilité de Jérôme Louvet et d'Aïna Rajohnson, chargé de mission auprès de l'Inspection.

L'inspection tient à remercier sincèrement le professionnalisme des enseignants d'EPS pour permettre à la session 2020 de se dérouler dans des conditions optimales malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire.

Le dossier en ligne est accessible dès cette rentrée.

La nouveauté de cette rentrée est double :

- en lycée pour la voie G/T, les Fiches de Certification d'APSA (FCA) élaborées par vos soins et validées par l'inspection avec l'aide des experts de la CAHPN vont pouvoir être éprouvées sur le terrain.
- en lycée pour la voie professionnelle, la réforme du CAP avec les nouveaux textes publiés au cœur de l'été est à l'œuvre. La plus grande bienveillance et souplesse seront apportées à la mise en œuvre de l'évaluation certificative avec une transition entre les anciens référentiels nationaux et les nouveaux outils à construire cette année.

6. PPCR, RENDEZ-VOUS DE CARRIERE, SUIVI DES STAGIAIRES ET CONTRACTUELS

Compte tenu de la crise sanitaire, la campagne 2019-2020 de rendez-vous de carrière se poursuit jusqu'au 22 décembre 2020 en priorité. Les enseignant(e)s concerné(e)s par la campagne 2020-2021 verront la mise en œuvre des rendez-vous de carrière au cours de cette année également.

Le dossier des stagiaires et des contractuels est suivi par Régine Battois.

7. LES ENSEIGNEMENTS et DISPOSITIFS ARTISTIQUES

Ce dossier est suivi par Laurence BURG.

- Le **processus de création artistique** en seconde au lycée : les stages de formation mis en place l'année dernière ont été appréciés. Ils sont à nouveau programmés pour cette année, réservés en priorité aux enseignants de lycée n'ayant pas bénéficié du stage l'année dernière.
- **L'enseignement facultatif art danse** : Le lycée Pierre du Terrail de Pontcharra (38) vient rejoindre les quatre établissements possédant l'option art danse : Lycée J. Monnet Annemasse (74), Lycée du Granier La Ravoire (73), Lycée Stendhal Grenoble (38), Lycée E.Loubet Valence (26). Ces établissements proposent un enseignement facultatif (3h / niveau) évalué en contrôle continu. Les épreuves ponctuelles, comme pour l'EPS, n'existeront plus pour la session 2021.
- **L'enseignement de spécialité Art Danse** : Lycée Stendhal Grenoble. Cet enseignement (4h en 1^{ère}, 6h en terminale) est évalué avec une épreuve spécifique pendant l'année de terminale. Contacts : Adrien Brinster - Virginie Debet
- **Une option (uniquement en 2^{nde}) et un enseignement de spécialité Arts du cirque (1^{ère} Terminale)** sont ouverts à la rentrée 2020 au lycée du Diois à Die. Contacts : Audrey Bailly – Remi Barbagallo
- La DAAC propose aussi des dispositifs spécifiques d'accompagnement de vos projets EAC. Contact : Valerie Bonnaimé

8. ASSOCIATION SPORTVE ET POLITIQUE SPORTIVE

Ce dossier est suivi par Jérôme Louvet.

- AS/UNSS

L'équipe de la Direction Régionale de l'UNSS autour de Christophe Malenfant et des cinq directeurs départementaux a pu poursuivre le travail engagé autour des objectifs du sport scolaire et de son plan de développement. La dynamique académique en matière de sport scolaire est accompagnée par l'équipe des IA-IPR EPS en étroite collaboration avec la direction régionale, les directions départementales et les services.

- Section Sportive Scolaire (SSS) / Section d'Excellence Sportive (SES)

La nouvelle circulaire (NOR : MENE2009073C Circulaire du 10-4-2020 MENJ - DGESCO C2-4) institue le nouveau cadre réglementaire relative aux Sections Sportives Scolaires mais aussi un nouveau dispositif d'accession au Haut Niveau que sont les Sections d'Excellence Sportive. En concertation avec les Services de la Direction Régionale du Ministère des Sports intégrés récemment à notre Ministère, une carte primaire des SES à l'échelle de la Région académique est en cours d'élaboration en collaboration étroite avec les Directions Techniques Nationales des fédérations délégataires. La validation de cette carte évolutive réalisée par le Recteur de la Région Académique et Mme la rectrice pour l'académie de Grenoble devrait permettre un accompagnement renforcé des élèves à la porte du haut niveau dans leur double projet, sportif et scolaire.

9. COMMUNICATION ET INFORMATION DURANT L'ANNEE

Les communications professionnelles doivent se faire exclusivement par l'intermédiaire de votre adresse académique (prenom.nom@ac-grenoble.fr). Des « *Flash info* » seront envoyés tout au long de l'année pour vous informer de l'actualité de la discipline et de l'évolution des ressources mises en ligne. Le suivi du dossier numérique (Site Web et Groupe Nuage) est opéré par Régine Battois.

Nous vous invitons à consulter régulièrement votre messagerie et le site académique afin d'y trouver les ressources nécessaires au fonctionnement et à l'organisation de l'EPS :

<https://eps-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>

En conclusion :

Une rentrée progressive et adaptée mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée.

Les IA-IPR EPS

Mme Régine BATTOIS,
Mme Laurence BURG,
Mme Aude FERASIN,
M. Jérôme LOUVET,
M. Dominique RENAULT